

Abonnement 2016 – 2017

— Dons —

Chère lectrice, Cher lecteur,

L'abonnement à la Lettre mensuelle de Justice et Paix arrive à échéance en décembre 2016 sauf abonnement anticipé ou souscrit en cours d'année.

Nous vous invitons à bien vouloir nous retourner le bulletin ci-dessous accompagné de votre règlement.

Vous pouvez également effectuer un don fiscalement déductible qui permettra d'assurer le développement des activités de Justice et Paix. Ce type de soutien est indispensable : la lecture de La Lettre vous montre l'importance des sujets que nous traitons à une période où nous avons tous besoin d'approfondir nos convictions et de scruter et déchiffrer les enjeux à venir.

Le site internet (www.justice-paix.cef.fr) donne également accès directement à des documents de référence.

Merci de votre soutien et de votre fidélité.

Denis Viénot
Secrétaire général Justice et Paix-France



Bulletin à renvoyer à JUSTICE ET PAIX - 58 avenue de Breteuil - 75007 PARIS

(Merci d'écrire en majuscules)

NOM et Prénom

Adresse

Tél E-mail

Je me réabonne pour un an (11 numéros)

Ci-joint un chèque de 16 Euros à l'ordre de Justice et Paix (Abonnement de soutien : 17 à 25 Euros)

Je fais un don pour permettre le travail de Justice et Paix : Euros

Je souhaite recevoir la lettre par courrier par e-mail